

# 2019-2020

# GUIDE DE LA RENTRÉE



Ville  
d'**Ingré**



[www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)  ville d'Ingré

TOUTES LES INFOS

## 4

## À L'ÉCOLE

Calendrier des vacances scolaires	P. 4
Inscriptions Accueil de Loisirs	P. 4
Organisation de la semaine	P. 5
Groupe scolaire du Moulin	P. 6
Groupe scolaire du Bourg	P. 7

## 8

## AUTOUR DE L'ÉCOLE

Modalités d'inscriptions	P. 8
Accueil périscolaire	P. 9
Restauration Municipale	P. 10

## 11

## APRÈS L'ÉCOLE

Accueil de Loisirs	P. 11
Mik'ados	P. 12
Animations sportives	P. 12
École Municipale de Musique	P. 13
Bibliothèque Municipale	P. 14

## 15

## ACCUEIL UNIQUE

© Mai 2019 • Créé et édité par la Mairie d'Ingré • Directeur de la publication : Christian Dumas •  
 Coordination : Services de la Mairie • Conception & réalisation : Service Communication • Crédits photos :  
 Mairie d'Ingré, ACAP, Pixabay, Designed by Freepik • Impression : Art Graphique - Tél. 02 38 43 46 60



## À

travers ce « guide de la rentrée » nous souhaitons vous présenter les écoles d'Ingré et la vie scolaire mais aussi les services et activités municipales avant, autour et après l'école proposés aux jeunes ingrèens.

De l'accueil avant et après la classe aux activités des accueils de loisirs en passant par la restauration scolaire ou l'École Municipale de Musique, nombreuses sont les possibilités offertes aux enfants.

Il faut souligner quelques nouveautés pour 2019 comme la gratuité de la bibliothèque municipale favorisant l'accès à la lecture pour tous ou encore une programmation culturelle à destination du jeune public.

Plus de 80 agents municipaux sont dédiés au bien être de vos enfants : ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), agents de restauration, animateurs, éducateurs sportifs, agents d'entretien, bibliothécaires, professeurs de musique.

L'épanouissement des enfants se construit à l'école mais aussi lors du temps périscolaire et extrascolaire. C'est pourquoi, la Municipalité tient à réaffirmer la priorité qu'elle attache à l'éducation et à la jeunesse.

En complément de ce guide, les Élus et les services municipaux se tiennent à votre disposition.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

**Christian Dumas**  
Maire d'Ingré

**Arnaud Jean**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Vie Scolaire, Développement Durable,  
Lecture pour tous et Démocratie Locale

**Jenny Ollivier**  
Adjointe  
Jeunesse et Éducation Populaire

**Hélène LORME**  
Adjointe  
Sports, Activités Physiques et Vie Associative

**Catherine MAIGNAN**  
Adjointe  
Culture, Pratiques Artistiques et Vie Associative

## Calendrier des vacances scolaires

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 18 octobre 2019 (après l'école) Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 20 décembre 2019 (après l'école) Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 21 février 2020 (après l'école) Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : vendredi 14 février 2020 (après l'école) Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : vendredi 7 février 2020 (après l'école) Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 17 avril 2020 (après l'école) Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : vendredi 10 avril 2019 (après l'école) Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : vendredi 3 avril 2020 après l'école Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 3 juillet 2020 (après l'école)		

## Dates des inscriptions aux Accueils de Loisirs

### Vacances d'Automne

Du 21 au 31 octobre 2019 (Inscriptions du 16 au 27 septembre 2019)

### Vacances de Noël

Du 30 décembre au 3 janvier 2020 (Inscriptions du 25 novembre au 6 décembre 2019)  
(Fermé du 23 au 27 décembre 2019)

### Vacances d'Hiver

Du 17 février au 28 février 2020 (Inscriptions du 13 au 24 janvier 2020)

### Vacances de Printemps

Du 14 au 24 avril 2020 (Inscriptions du 9 au 20 mars 2020)

### Vacances d'Été

Du 6 juillet au 28 août 2020 (Inscriptions du 2 au 12 juin 2020)

## Organisation de la semaine

### La semaine de l'écolier

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30		Accueil matin de 7h30 à 8h30		Accueil périscolaire de 7h30 à 8h30
Temps scolaire de 8h30 à 11h45		Accueil de loisirs		Temps scolaire de 8h30 à 11h45
Pause méridienne de 11h45 à 13h45		avec repas Arrivée de 8h30 à 9h30		Pause méridienne de 11h45 à 13h45
Temps scolaire de 13h45 à 16h30		et départ de 16h30 à 17h		Temps scolaire de 13h45 à 16h30
Accueil périscolaire de 16h30 à 18h30		Accueil soir de 17h à 18h30		Accueil périscolaire de 16h30 à 18h30

Les portes des écoles ouvrent 10 minutes avant le début de la classe (soit 8h20 le matin et 13h35 l'après-midi)





Tableau Blanc Interactif École Victor Hugo

## Les groupes scolaires

La ville d'Ingré accueille 1082 écoliers au sein de 2 groupes scolaires :  
 Les écoles du Moulin et les écoles du Bourg (maternelles 381 et élémentaires 701).  
 Le collège accueille 834 élèves et le lycée 1321 élèves.

### Groupe scolaire du Moulin

École Maternelle du Moulin  
 66, rue de la Justice  
 Tél. : 02 38 74 77 52

École Élémentaire du Moulin  
 66, rue de la Justice  
 Tél. : 02 38 22 85 14



### Groupe scolaire du Bourg

École Maternelle Émilie Carles  
 10, rue André Foucault  
 Tél. : 02 38 74 85 36

École Élémentaire Victor Hugo  
 8, rue André Foucault  
 Tél. : 02 38 22 85 00



## À SAVOIR

La ville investit et soutient l'école pour la réussite de tous les élèves :

- Agrandissement des écoles pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions. École maternelle Émilie Carles rénovée et agrandie. Extension de l'École du Moulin grâce à une structure modulaire.
- Des travaux réalisés dans toutes les écoles en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale).
- Équipements numériques dans les écoles : TBI (Tableau Blanc Interactif) dans des classes élémentaires ; un vidéo projecteur à l'école Émilie Carles et des tablettes à l'école maternelle du Moulin.
- Une participation financière aux classes de découverte.
- Gratuité des fournitures scolaires.

### UTILE

#### Inscriptions pour les nouveaux élèves

Pour la rentrée à l'école maternelle les enfants doivent avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Renseignements : Accueil Unique : 02 38 22 85 22

## Modalités d'inscription

La plupart des démarches et inscriptions liées à l'Éducation et à la Jeunesse sont accessibles en ligne sur le site [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)

Vous pouvez également récupérer l'ensemble des documents à l'Accueil Unique.

Le dossier famille est obligatoire pour pouvoir accueillir votre enfant au sein des structures municipales. Celui-ci est distribué à chaque enfant scolarisé sur la commune. Cependant, vous pouvez le télécharger sur [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)

Vous pourrez inscrire votre enfant à :

- L'accueil périscolaire du matin et du soir
- L'accueil de loisirs le mercredi
- La restauration municipale
- L'accueil de loisirs des vacances scolaires
- Mik'ados
- L'École Municipale des Sports
- L'École Municipale de Musique

## Tarifs (disponibles sur [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr))

Le tarif est calculé en fonction des ressources du foyer. Une carte « Quotient Familial » vous sera remise à l'accueil du guichet famille le jour de l'enregistrement de votre dossier famille qui devra être complet.

Chaque mois, une facture vous sera adressée.

Le paiement pourra s'effectuer :

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public
- Par carte bleue sur le site internet de la ville Rubrique « Démarches en ligne »

**À SAVOIR**

\*Toute inscription ou annulation devra être effectuée 7 jours à l'avance sous peine d'avoir une majoration de 50% sur le tarif de la prestation concernée.

## Portail Famille – [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)

Gérez les plannings de vos enfants aux activités jeunesse sur [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)

Le Portail Famille vous permet de :

- Consulter votre dossier
- Gérer les plannings des différentes activités de votre enfant (réservation, annulation\*)
- Visualiser vos réservations et factures
- Payer en ligne
- Échanger avec les services Éducation-Jeunesse et Guichet Famille
- Imprimer tous les documents du service jeunesse (carte des tarifs, fiches inscriptions, tutoriel du portail famille, règlement intérieur)

Pour s'inscrire au Portail Famille, complétez le formulaire d'adhésion. Le service guichet famille vous communiquera vos identifiants pour ouvrir votre compte.



## Accueil Périscolaire

Un accueil est proposé pour chaque groupe scolaire matin et soir, du lundi au vendredi. Des animateurs et animatrices formés prennent en charge les enfants le matin jusqu'à la rentrée en classe et à partir de la fin de la journée scolaire jusqu'à l'arrivée des parents (ou personne désignée). Les enfants prennent leur goûter et ont ensuite la possibilité de participer à différentes animations.

**Groupe scolaire du Moulin**  
Accueil au 66, rue de la Justice  
Tél. : 02 38 74 75 68

**Groupe scolaire du Bourg**  
Accueil au Parc de Bel Air  
(Accueil de loisirs Gabriel Pahaut)  
Tél. : 02 38 22 85 15

## Horaires d'accueil

Pour tous les groupes scolaires

Matin : Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30

Soir : Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

**À noter, départ de l'accueil du Bourg à 8h15 !**

**À SAVOIR**

Les enfants inscrits à l'accueil du soir bénéficient d'un goûter fourni par la Mairie.

Les goûters sont consultables sur le site de la ville [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr).  
« Enfance et Jeunesse »  
« Restauration Municipale »



À partir du mois d'octobre, un accompagnement aux devoirs est proposé. Sur inscription et en fonction des places disponibles. Renseignements auprès des directeurs des accueils périscolaires.



Self du restaurant scolaire du Moulin

## Restauration Municipale

La ville propose un service de restauration dans chaque établissement scolaire. Une attention particulière est apportée à l'équilibre des menus et à la qualité des repas.

Le service restauration assure la préparation de plus de 950 repas journaliers : scolaires, seniors et manifestations municipales.

Constituée d'une cuisine centrale (Bourg) et d'une cuisine satellite (Moulin), la restauration élabore des repas validés par une diététicienne à partir de produits frais.

- Deux repas végétariens par mois et par période scolaire.
- Les circuits courts et produits bio sont privilégiés.

Les enfants sont encadrés par du personnel municipal constitué pour l'essentiel des animateurs, des ATSEM et des agents du service restauration.

Deux selfs ont été aménagés et permettent l'autonomie, la convivialité et de limiter le gaspillage alimentaire. Un digesteur rotatif transforme en compost les déchets issus des repas. Les enfants sont associés à cette démarche de tri sélectif dès le rangement de leur plateau.

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, les enfants utilisent des serviettes en tissu pour le repas. Ils devront apporter le lundi une serviette marquée de leurs nom et prénom. Celle-ci devra être lavée le week-end et redonnée le lundi suivant.

L'accueil des enfants dont l'élaboration d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est possible ainsi que la fourniture par les parents d'un panier-repas quand cela est nécessaire (une glacière est fournie gratuitement par la ville à la famille).

Les menus sont consultables sur le site de la ville [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)  
« Enfance et Jeunesse » – « Restauration Municipale »

### NOUVEAU

Le 2<sup>e</sup> self d'Ingré a ouvert ses portes à la rentrée 2018 à l'école élémentaire du Moulin.

## Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Gabriel Pahaut, situé dans le parc de Bel Air, regroupe les différentes structures de loisirs accueillant les enfants de 3 à 12 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les équipes qui encadrent les enfants sur l'Accueil de Loisirs sont composées de directeurs diplômés et d'animateurs diplômés.

Les animateurs proposent aux choix des enfants, de nombreuses activités ludiques qui favorisent l'épanouissement et la découverte : jeux sportifs, activités de création manuelles, activités d'expression artistique, jeux de société, activités de plein air...

**Option Nature Aventure** au sein de l'ALSH élémentaire. Cette option accueille des enfants âgés de 8 à 12 ans en journée. Activités autour de la nature, de l'éducation à l'environnement.

**Nature Aventure fermée les vacances de Noël !**

### À SAVOIR

2 Formules : Il est possible d'inscrire son enfant en demi-journée avec repas : de 9h à 13h ou de 11h30 à 17h.



## Horaires d'accueil

**Le mercredi et petites vacances scolaires**

Arrivée de 8h30 à 9h30

Départ de 16h30 à 17h

Un accueil avant (de 7h30 à 8h30) et après centre (de 17h à 18h30) est proposé aux familles avec un coût supplémentaire.

Accueil de loisirs fermé la 1<sup>ère</sup> semaine de Noël.

**Les vacances d'été**

Arrivée de 8h à 9h30

Départ de 16h30 à 18h

Pas d'accueil avant et après centre durant l'été.

**Renseignements**

Accueil unique : 02 38 22 85 22

Accueil de Loisirs : 02 38 22 85 15

[jeunesse@ingre.fr](mailto:jeunesse@ingre.fr)



## Mik'ados

La structure MIK'ADOS accueille les jeunes de 11 à 15 ans uniquement les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

Au préalable un dossier famille doit être rempli. Ensuite, l'accueil des jeunes se fait sans inscription. Un repas leur est proposé le mercredi uniquement sur réservation.

Ils sont acteurs de la structure, ils choisissent le programme et les activités.

**Renseignements :** Accueil Unique : 02 38 22 85 22



## Animations sportives

### École Municipale de Sport

Encadrée par les éducateurs du service des sports, l'école municipale de sport propose aux enfants une pratique multisports de découverte et d'initiation. Elle s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans, résidant sur la commune.

**Gymnase de La Coudraye – Tous les mercredis un sport différent, rendez-vous sur place**

- Pour les 6-8 ans : de 15h30 à 17h
- Pour les 9-11 ans : de 14h à 15h30

### Anim'sport

Stages sportifs multisports à la semaine pour les jeunes de 10 à 14 ans. Ils sont acteurs de leur programme. Ces stages ont lieu la première semaine des vacances de février, avril, octobre et au mois de juillet. Le repas est à apporter par l'enfant.

**Gymnase Coubertin de 9h à 17h.** Au préalable le dossier Famille doit être rempli.

**Renseignements :** Accueil Unique : 02 38 22 85 22



## École Municipale de Musique

L'École Municipale de Musique accueille les élèves à partir de la grande section. Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés des écoles ou conservatoires nationaux de musique. Les élèves suivent des cours collectifs de formation musicale et débute l'apprentissage d'un instrument en cours individuel suite à des découvertes instrumentales et en fonction des places disponibles. Des locations d'instruments sont proposées dans certaines disciplines selon les disponibilités du parc instrumental. En complément des cours de formation musicale et d'instrument, une pratique collective est choisie selon le cursus de l'élève (chant choral, orchestres, ou ensembles). Dans le cadre du contrôle continu, l'année est ponctuée par différentes activités publiques. En décembre, concert de Noël suivi des Heures Musicales durant lesquelles plusieurs classes se regroupent et appréhendent la scène lors d'une courte audition. Différents projets inter-services peuvent être proposés également.

L'année se termine par le concert de fin d'année en juin. Les examens de fin de cycle en formation musicale et à l'instrument se déroulent entre avril et juin.

### Disciplines enseignées

#### Formation Musicale

- Éveil Musical (enfant en Grande section de maternelle et CP)
- Formation musicale (de la première année de 1<sup>er</sup> cycle à la fin de second cycle avec préparation au brevet départemental avec l'union des conservatoires et Écoles de Musique du Loiret - UCEM)

#### Instruments

- Violon, violoncelle, contrebasse
- Trompette, trombone, cor, tuba
- Hautbois, saxophone, clarinette, flûte traversière
- Guitare, piano, accordéon et percussion

#### Pratiques collectives

- Orchestre à cordes, orchestre cadet, orchestre junior, orchestre adulte
- Atelier Musique Traditionnelle, atelier guitare, ensemble d'accordéons, musique de chambre, ensemble de percussions
- Chant choral et ensemble vocal

#### Renseignements

Château de Bel Air - 31, route d'Orléans - Tél. : 02 38 22 85 36 - [ecoledemusique@ingre.fr](mailto:ecoledemusique@ingre.fr)

## Bibliothèque Municipale

Située en cœur de Ville, la bibliothèque dispose d'espaces conviviaux pour se cultiver, s'informer, se distraire. Son accès est libre et gratuit. Vous y trouverez des collections riches et variées, mais également des postes informatiques, des liseuses et un accès Wifi. Que ce soit pour emprunter, pour travailler ou tout simplement pour profiter d'un lieu d'échange agréable, nous vous invitons à venir profiter de nos services.

Tout au long de l'année, l'équipe de la bibliothèque propose et anime de nombreuses actions pour diffuser et partager le goût de la Lecture et de la Culture. Celles-ci peuvent se dérouler au sein de la bibliothèque, mais également dans différentes structures de la ville (écoles, centre de loisirs, halte-garderie...).

**Au programme vous trouverez, entre autres :**

- Des lectures de Contes, d'Albums et d'Histoires adaptées à chaque tranche d'âge (1/3 ans ; 4/6 ans ; + 7 ans)
- Un « Club des Lecteurs » pour échanger et partager sur les livres, les BD... (pour les 8/12 ans)
- Une « Bibliothèque de Rue » estivale avec « Atulu sous le Parasol »
- Des ateliers Jeux de société
- Le prix « Mordus d'Lire » (dans les écoles maternelles et élémentaires)
- Les « Paniers de Livres » (pour les petites et moyennes sections de maternelle)

N'hésitez pas à venir découvrir nos autres actions, directement à la bibliothèque ou via notre site internet à l'adresse <https://bibliotheque.ingre.fr/>



### EN PRATIQUE

Bibliothèque Municipale  
15, rue de la Mairie 45140 INGRÉ  
Tél. : 02 38 22 85 13 - bib-municipale@ingre.fr

**Horaires d'ouverture**  
Lundi, Mardi, Vendredi de 15h00 à 18h30  
Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30  
Samedi de 9h30 à 12h30

### NOUVEAU

**Inscription :**  
Gratuite pour toutes et tous,  
et ce quelle que soit la ville de  
résidence.

## Accueil Unique

Depuis septembre 2018

Un seul numéro 02 38 22 85 22

Un seul lieu d'accueil

### Les horaires :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le jeudi en journée continue de 8h30 à 18h30
- Chaque samedi, semaine paire de 9h à 12h

### Pourquoi ?

Les bâtiments municipaux étant dispersés et nombreux sur la Ville, ce point d'accueil unique vous permettra d'obtenir les premiers renseignements et d'initier vos démarches en une seule visite ou avec un seul appel téléphonique.

### Pour quelles informations ?

Des agents d'accueil ont été formés de manière à répondre à vos premières questions. Ils vous remettront les différents formulaires nécessaires à vos démarches. Le service est à votre disposition pour vous accueillir et vous orienter.



**Accueil Mairie**  
Avenue  
de la Grenaudière  
Bâtiment « Mairie  
- Accueil - Formalités  
administratives »

### À SAVOIR

De plus, n'hésitez pas à effectuer vos démarches en ligne sur [www.ingre.fr](http://www.ingre.fr)

Tout courrier postal doit être adressé à  
MAIRIE d'Ingré 14, place de la Mairie - BP57031 - 45140 INGRÉ



# INGRÉ UNE VILLE POUR TOUS



« Opération Chaussettes dépareillées », photo prise lors des accueils de loisirs Gabriel Pahault dans le cadre de la journée de la différence.

*« Les écoles doivent rester l'asile  
inviolable où les querelles  
des hommes ne pénètrent pas ».\**

Jean Zay

\* Circulaires des 1<sup>er</sup> juillet 1936, 31 décembre 1936 et 15 mai 1937 relatives à la neutralité, l'interdiction de la propagande politique et la laïcité à l'école



**Mairie d'Ingré**

14, place de la Mairie  
BP 57031 - 45140 Ingré  
Renseignements  
Tél. : 02 38 22 85 22

Ville  
**d'Ingré**

www.ingre.fr  ville d'Ingré